



Litige den sarl avec coggerante avec 50% de sparts

Par mirfen, le 16/11/2009 à 15:53

Bonjour,

en 2004 j'ai crée une sarl dont je suis propriétaire de 50% des parts et co-gérante.
En 2006 suis à un différent mon associée n'est plus venu travailler, depuis elle ne participe plus à l'entreprise ,ne paye pas de loyer, et demande au remboursement total de son compte courant à hauteur de 50%.

Je lui ai proposé de racheter le compte moins la moitié des charges et moins la moitié des loyers .Elle refuse , ne propose aucun autre racheteur ne vient pas aux assemblées générales,

que puis je faire (je paye des pénalités de retard pour non signature des PV d'AG)

L'intervention d'un avocat m'a coûté une fortune sans aboutir à une solution durable. et avec un boulet encombrant sur les bras.

Cordialement Mirfen